



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

financement

Question écrite n° 86310

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur l'instauration d'une épargne retraite obligatoire. En effet, l'association française professionnelle de l'épargne retraite propose un régime obligatoire d'épargne retraite qui serait négocié par branche et étalé sur trois à cinq ans, avec une cotisation minimum de 0,5 % du salaire. Elle lui demande l'avis du gouvernement sur le dispositif d'épargne retraite obligatoire.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86310

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8701

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)